

# La boiterie

## chez votre enfant

Madame, Monsieur,

Votre enfant présente une boiterie, et à l'issue de la consultation, aucun signe de gravité n'a été retenu.

Cependant, une surveillance pendant les prochains jours reste indispensable.

## Les mesures générales

La boiterie est une pathologie fréquente chez les enfants, et peut être liée à plusieurs causes (contusion, fracture, rhume de hanche (ou synovite aïgue transitoire), infection...).

**Aucun examen complémentaire** n'est nécessaire en l'absence de traumatisme et de fièvre, en cas de symptômes modérés ou intermittents, et si la boiterie est récente (moins de 5 jours).

L'évolution attendue est une guérison spontanée en 5 jours.

Néanmoins, **la boiterie peut être le début d'autres maladies** nécessitant davantage d'explorations, d'où l'importance de surveiller l'évolution des symptômes.

## Les traitements

Une « mise en décharge » vous a été conseillée, elle consiste à limiter l'appui en fonction de la douleur de votre enfant.

Afin de mieux le soulager, vous pouvez également donner du paracétamol à votre enfant, selon la prescription qui vous a été faite, en pensant à mesurer la température de votre enfant avant de lui donner le médicament.

## Quand reconsulter ?

Vous devez impérativement reconsulter aux urgences si :

- ➔ Fièvre > 38°C ;
- ➔ Aggravation de la boiterie ;
- ➔ Douleurs non soulagées par les antalgiques ;
- ➔ Persistance de la boiterie pendant > 5 jours.

Des examens (bilan biologique, radiographie ou échographie) pourront être nécessaires.